



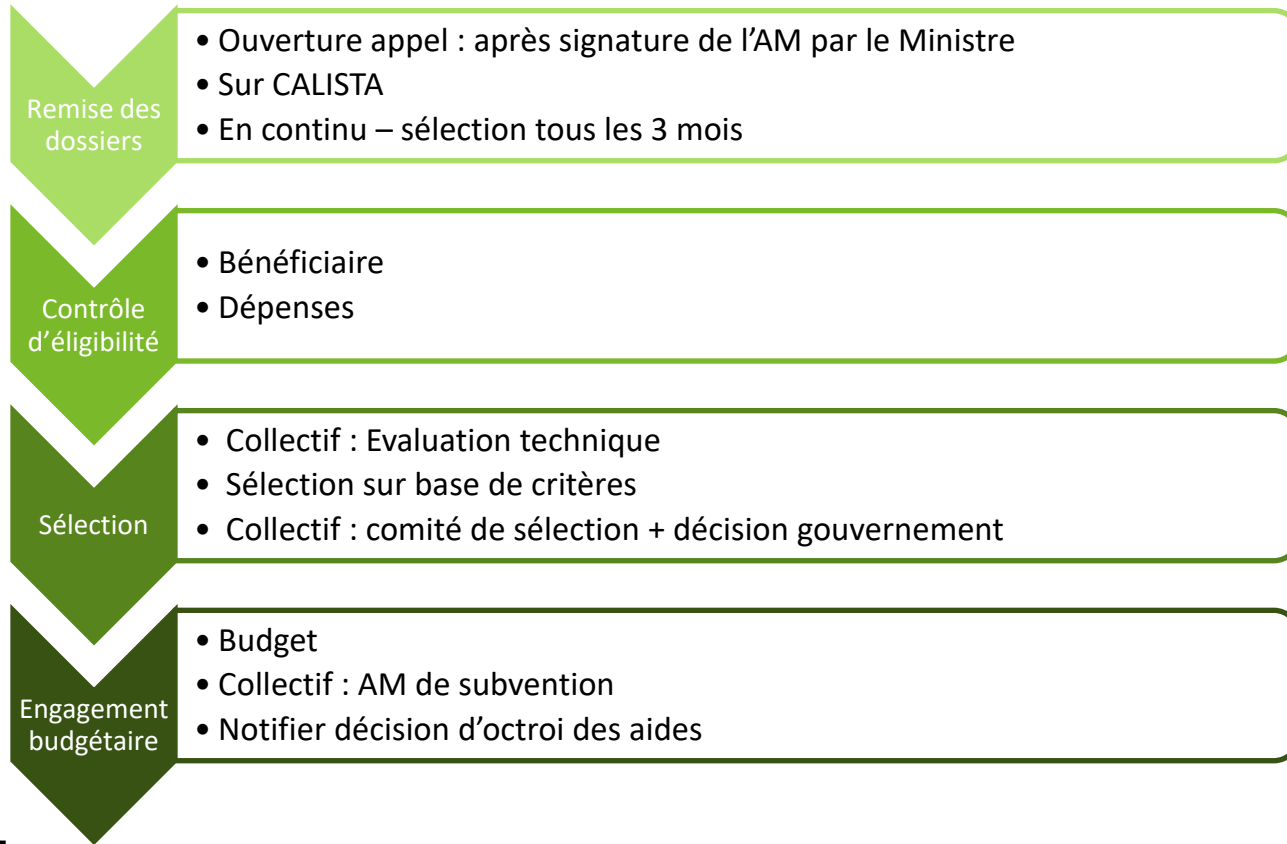
**Wallonie**  
**service public**  
**SPW**

**Séance publique d'information sur  
les modalités pratiques et légales  
d'introduction de demandes d'aides**

## Ordre du jour

- Appel à projet
- Eligibilité et obligations
- Subvention
- Mise en concurrence
- CALISTA
- Questions-réponses

# Appel à projet ●



## Période

**Début** : paiement de la première dépense

**Fin** : à la date renseignée dans la demande d'aide et au plus tard le 30/06/2028

- **Utile** à l'activité
- **Opérationnel** et utilisés à des fins professionnelles dans les **6 mois** qui suivent leur achat ou leur achèvement.



## Investissements

- Construction, acquisition, architectes et ingénieurs
- Temps de travail pour protection c/ sp protégée
- Moyens de protection contre sp protégées
- Panneaux photovoltaïques (min.5000€)
- Matériel de transport\*
- Rachat d'une exploitation (biens pas titre de propriété)

## Suivi scientifique, expertise et formation

- Charges salariales lié au personnel
- Frais indirects liés au personnel
- Frais inhérents à la participation de stagiaires
- Suivi/expertise sur diversification via transfo ou commercialisation
- Expertise faisabilité technico-économique d'une nouvelle exploitation aquacole
- Formation menant au métier d'aquaculteur prodiguée en RW ou non

## Toutes catégories d'aides

- Intérêts débiteurs
- Occasion
- Reconditionné
- Exposition et démo
- Immobilier acquis auprès d'un administrateur, actionnaire ou personne juridique du même groupe que l'entreprise
- Location d'(im)mobilier sauf utile au travaux si moindre coût qu'un entrepreneur
- Pièces de rechange
- Conciergerie, habitations, villas et appartements témoins et leur mobilier
- (Im)mobilier et matériel destiné à la location ou à l'hébergement de visiteurs
- Achat de terrains bâtis ou non pour un montant supérieur à 10% des dépenses totales éligibles
- Matériel informatique < 1000€



## Suivi scientifique et expertise

- Le suivi est limité à celui d'une exploitation déjà en place en RW
- Personne prestant en tant
  - Indépendant
  - Société de management
  - Convention de bourse

Détails cfr base légale

## Investissements

- Investissement matériellement achevé ne peut faire l'objet d'une demande
- Emballages consignés
- (Im)mobilier pour hébergement de visiteurs
- Le rachat d'exploitations actives dans d'autres secteurs que le secteur aquacole.
- Marque, stock ou médicaments, clientèle, enseigne, pas-de-porte, reprise de bail, acquisition de participations

## Investissements - aquaculture

- Aquaponie
- Les investissements réalisés dans le cadre de cette activité sont éligibles à une aide autre que celles régies par l'AGW du 20/07/23

## Bénéficiaire - aides individuelles

- Adresse de correspondance en RW
- Gérer de manière autonome à son profit et pour son compte min.1 unité d'établissement
- Ne pas être en difficulté
- En commerce de gros ou transformation : être une micro ou PME
- Article 11 du règlement (UE) n° 2021/1139
  - ∅ Infractions environnementales
  - ∅ Exploitation, la gestion ou la propriété d'un navire de pêche
  - ∅ Infractions environnementales

## Bénéficiaire - projets collectifs

- Situé en RW
- Organisations civiles (asbl, ONG)
- Entités scientifiques
- Parcs naturels
- Services publics compétents (RW, provinces, communes)

## Biodiversité

- Restauration de la continuité écologique des rivières
- Repeuplement : civelles
- Études et recherche pour améliorer la conservation du saumon atlantique et anguilles
- Autres actions à vocation environnementales bénéficiant également à ces sp migratrices

## Aquaculture

- Etudes et recherches et projets pilotes
- Innovation pour la vente : labellisation de la qualité
- Innovation à la production : maîtriser tech modernes
- Frais de fonctionnement

## Promotion

- Recherche de nouveaux marchés et amélioration de la mise sur le marché de la production aquacole wallonne;
- Promotion de pratiques de production et transformation durable
- Actions de commercialisation

## Promotion

- Marques commerciales
- Entreprise particulière



## Obligations - compta

- Conserver les pièces justificatives des dépenses jusqu'au 31/12/35
- Tenir une comptabilité séparée ou codification had oc
- Compte d'immobilisation classe 2 (amortissement)
- Compte spécifique d'investissement relatif aux opérations du FEAMPA : distinguer ces factures des autres avant transmission au comptable
- Prévenir si changement de forme juridique de l'entreprise dès que ça a lieu

## Obligations - factures

- Coordonnées de facturation au nom de la SOCIETE ou NOM de la personne physique
- Mentionner sur la facture originale « Cofinancé par la RW et le FEAMPA - R(UE) n°2021/1139 »

## Obligations - paiement

- Paiement apd compte pro (renseigné dans la demande d'aide)
- Prévenir si changement de compte
- Transmettre les extraits bancaires comme preuves de paiement (pas simplement la preuve du mouvement bancaire)

## Obligations - investissements

- Factures pour des prestations effectuées totalement
- Informer l'administration de l'avancement/retard
- Être précis dans la demande d'aide : prévoir toutes les dépenses dans le budget
- Prévenir si modification de l'affectation d'un investissement subventionné.

## Autre

- Permis d'environnement en ordre si l'opération en nécessite un
- Fournir un plan d'entreprise 5 premières années s'existence si nouvel entrepreneur

## Base légale & Guides

Arrêté ministériel - 20.07.2023

Arrêté du gouvernement wallon - 20.07.2023

[Guide d'éligibilité des dépenses](#) - octobre 2023

Guide d'éligibilité des dépenses et des bénéficiaires - mars 2024

[Guide d'information sur les mesures du PwScP 21-17](#)

## Aides individuelles - suivi scientifique

- 10.000€ - 100.000€
- Taux d'aide : 40% - max. 60% (pas innovant), 70%(innovant), 50%(pas PME)
- Majoration :
  - Stagiaires : **+15%**
  - Nouvel entrepreneur : **+15%**
  - + résilience : **+15%**
  - Conversion pour une valorisation alimentaire : **+10%**
  - Suivi porte sur un sujet d'intérêt collectif : **+10%**

## Aides individuelles - expertise

- 1000€ - 50.000€
- Taux d'aide : 40-50% ( $\mu$  et PME) - 30-40% (autres)
- Majoration :
  - Nouvel entrepreneur : **+10%**
  - Moyens de protection contre espèces protégées : **+10%**
  - + résilience : **+10%**
  - Conversion pour une valorisation alimentaire : **+10%**
  - Suivi porte sur un sujet d'intérêt collectif : **+10%**

## Aides individuelles - suivi scientifique & expertise

Critères de sélection

- Pertinence vis-à-vis du plan stratégique de l'aquaculture en Wallonie
- Compétences et expériences de l'entité scientifique et de l'expert
- Efficience
- Résultats prévus
- Rapidité de mise en œuvre

## Aides individuelles - formation

Critère de sélection

- Ordre chronologique des demandes d'aides complètes et recevables reçues

## Subvention ● ● ●

### Aides individuelles - investissement aquaculture

- 10.000€ - 1.000.000€/ 1.500.000€ (nouvelle exploitation)
- Taux d'aide : 30-45%(coop de µ et PME), 25-40%(µ et PME), 10-25% (autres)
- Majoration :
  - Stagiaires min. 2 ans : **+5%**
  - Nouvel entrepreneur : **+10%**
  - 50% du CA vente sur marchés alimentaires: **+5%**
  - 30% CA vente sur marchés alimentaires d'sp participant à la diversification : **+10%**
  - 30% CA vente sur marchés alim de produits certifiés: **+10%**
  - 50% des dépenses (min.5000€) → système de traitement → +30% recirculation : **+15%**
  - 50% dépenses → diminution significative de l'impact sur envi : **+10%**
  - 50% dépenses → invest pour la transfo, valorisation ou commerce de la prod aquacole si min 50% du CA provient d'animaux ayant vécu 2/3 de leur vie en eaux wallonnes : **+10%**
  - Max. 50% pour invest. c/ sp protégée (min.5000€)



## Aides individuelles - investissement aquaculture

### Critères de sélection

- Pertinence des investissements
- Création de postes de stage en entreprise
- Aller au-delà des normes et obligations légales en matière d'environnement, de conditions de travail et de bien-être animal
- Investissements en moyens de protection contre les espèces protégées
- Investissements participant à la réduction d'émissions de GES ou à l'adaptation au changement climatique
- Coût/bénéfice
- Rapidité de mise en œuvre

## Subvention ● ● ●

### Aides individuelles - investissement transformation

- 10.000€ - 250.000€
- Taux d'aide : 15 -25%
- Majoration :
  - Nouvel entrepreneur : **+10%**
  - + 20% emploi : **+10%**
  - 10% CA produits aqua 2/3 vie à 150km de l'unité de transfo: **+10%**
  - 10% CA produits certifiés: **+5%**
  - 10% CA produits indésirables de la pêche ou sp faiblement commercialisées: **+5%**

## Aides individuelles - investissement commerce de gros

- 10.000€ - 250.000€
- Taux d'aide : 10 -15%
- Majoration :
  - Nouvel entrepreneur : **+5%**
  - + 20% emploi : **+5%**
  - 10% CA produits aqua 2/3 vie à 150km de l'unité de transfo: **+5%**
  - 10% CA produits certifiés: **+5%**
  - 10% CA produits indésirables de la pêche ou sp faiblement commercialisées: **+5%**

## Aides individuelles - investissement transformation & commerce de gros

### Critères de sélection

- Pertinence de l'opération
  - Réduction de l'empreinte carbone
  - Amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de la qualité des produits
  - Valoriser les prises indésirables de la pêche commerciale ou des espèces envahissantes
  - Recherche de nouveaux marchés et amélioration de la mise sur le marché de la production aquacole wallonne.
- Aller au-delà des normes et obligations légales en matière d'environnement, de conditions de travail et de bien-être animal
- Impact sur les indicateurs de résultats : création d'emploi
- Bienfait collectif p/r enjeux climatiques, environnementaux, bêt travailleurs, amélioration de l'hygiène dans le processus de production
- Production locale et/ou produits certifiés
- Rapidité de mise en œuvre

## Subvention ● ● ●

### **Projets collectifs - biodiversité**

- 50.000€ - 400.000€/1.000.000€ (SPW)
- Taux d'aide : 100%

### **Projets collectifs - aquaculture**

- 50.000€ - 400.000€
- Taux d'aide : 100%

### **Projets collectifs - promotion**

- - € - 100.000€
- Taux d'aide : 100%

## Subvention ● ● ●

### **Aides individuelles - BIO**

- Enveloppe totale : 150.000€
- Taux d'aide : 100%
- Pas encore de base légale
- Aide forfaitaire non calculée sur base des dépenses
- Conversion et maintien


### **Aides individuelles - Indemnités circonstances exceptionnelles**

- Aide forfaitaire non calculée sur base des dépenses
- En cas d'événements exceptionnels reconnus par une décision d'exécution établie par la Commission
  - → RW établis une base légale et fixer les modalités de compensations

- **3** demandes min. à **3 entreprises** différentes
- Formaliser par mail si consultation de visu/tel/...
- **Dates** sur les preuves
- Captures d'écran, devis + mail de demande (+ réponse)
- **Caractéristiques du bien** à justifier si pas le moins cher choisi





En cas de doute, contactez-nous !



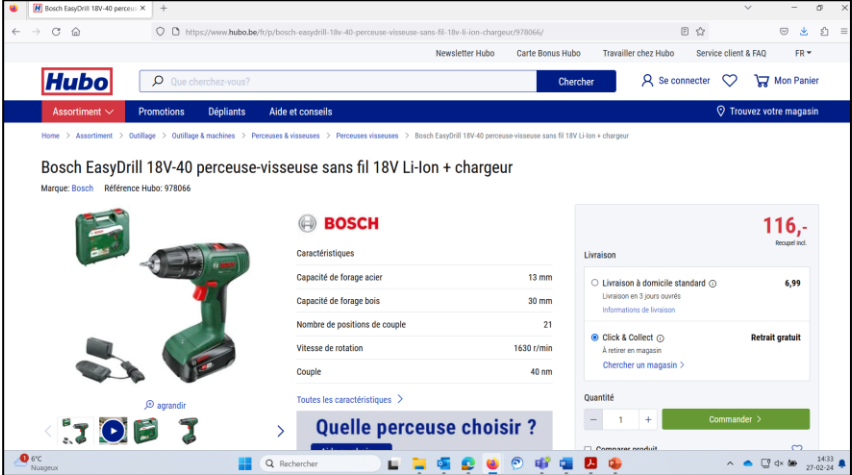
**119,-**

Powerplus POWX00512 perceuse-visseuse à percussion 20V +...

- Battements par minute: 26000 bpm
- Largeur: 175 mm
- Hauteur: 70 mm
- Longueur: 205 mm

+  

**Black+Decker :**  
**BDCH188N-XJ perceuse à percussion 18V Li-Ion batterie non comprise – 79€ - 27/02/24 - Hubo**



Hubo

Que cherchez-vous?  Chercher

Assortiment Promotions Dépliants Aide et conseils

Bosch EasyDrill 18V-40 perceuse-visseuse sans fil 18V Li-Ion + chargeur

Marque: Bosch Référence Hubo: 978066

Caractéristiques	
Capacité de forage acier	13 mm
Capacité de forage bois	30 mm
Nombre de positions de couple	21
Vitesse de rotation	1630 /min
Couple	40 nm

**116,-** (Reçoit escl.)

Livraison:  Livraison à domicile standard 6,99  
 Livraison en 3 jours ouvrés

Click & Collect **Retrait gratuit**  
À retirer en magasin  
[Chercher un magasin >](#)

Quantité:

- date
- fournisseur

- capture d'écran/mail

- entreprises différentes





Devis N° D2023-001

Date d'émission : 16/02/2023

Date d'échéance : 16/03/2023

### Exemple SARL

Adresse  
Code Postal - Ville  
Téléphone / Email / Site Internet

### Nom du client

Adresse  
Code Postal - Ville  
Pays

### Intitulé : Motif ou présentation du devis

Désignation	Quantité	TVA %	P.U. HT	Montant TVA	Total TTC
<b>Ligne n°1</b> Description de la ligne 1	1	10%	400,00 €	10,00 €	400,00 €
<b>Ligne n°2</b> Description de la ligne 2	2	10%	50,00 €	20,00 €	100,00 €
<b>Ligne n°3</b> Description de la ligne 3	1	10%	50,00 €	10,00 €	50,00 €

Total HT 500,00 €  
 Total TVA 40,00 €  
**Total TTC 540,00 €**

### Conditions de paiement

Acompte de 20% à la signature 108,00 €  
Solde à la livraison

### Moyens de paiement

Espèces - Virement BANCAIRE sur le compte : XXX

Exemple SARL au capital de 0,00 €  
RCS Nantes n° XXX XXX XXX - Numéro de TVA : XXX  
Assurance : XXX

**Hubo** Que cherchez-vous? Chercher Se connecter Mon Panier

Assortiment Promotions Dépliants Aide et conseils

Home > Assortiment > Matériaux de construction > Maçonnerie, ciment & béton > Ciment > Hubo ciment rapide 5kg gris

### Hubo ciment rapide 5kg gris

Marque: Hubo Référence Hubo: 88258

**PROMO Double de points Bonus!**

**Hubo**

Caractéristiques

- Couleur: Gris
- Contenu: 5 kg
- Utilisation: Réparations / fixations
- Composition: Mélange de ciment
- Durée de traitement: 5 min

**1,29** 1,46/Kilogramme

Livraison: Click & Collect à retirer en magasin Retrait gratuit

Quantité: 1 Commander

**BricoPlanit** Rechercher un produit FR Se connecter

VOIR NOTRE ASSORTIMENT Folder & Actions Magasins Guides Services App Brico

Home > Construction > Maçonnerie & plafonnage > Ciment

### Ciment à prise rapide Knauf 5 kg

- ✓ Prêt à l'emploi après adjonction d'eau
- ✓ Stabilité finale élevée
- ✓ Stocker au sec dans le conditionnement d'origine pour une qualité constante pendant 12 mois

Articles les spécifications

**979**

Quantité: 1

LIVRAISON À DOMICILE INDISPONIBLE CONSULTER LE STOCK PAR MAGASIN

Envoi à domicile Consulter nos alternatives Pour une livraison facile à domicile

Reserve & Go GRATUIT Commander en ligne et retirer votre article en magasin. Consultez le stock par magasin

## Ressources


- Guide d'encodage FEAMPA : [Programme 2021-2027 cofinancé par le FEAMPA - Portail de l'agriculture wallonne \(wallonie.be\)](#)
- Fiches généralistes : [Calista | WalEurope \(wallonie.be\)](#)

## Avant toute chose

- Vérifier les gestionnaires d'accès de l'entreprise validés dans CSAM
- Prendre connaissance des documents qui devront être remplis, signés, annexés à la demande encodée
- Lire les chapitres : « Avant toute chose » et « Connexion à CALISTA »

## Se connecter


- [CALISTA - Login \(wallonie.be\)](https://wallonie.be)
- CSAM




### S'identifier à l'administration en ligne

Choisissez votre clé numérique pour vous identifier. [Besoin d'aide?](#)

Clé(s) numérique(s) avec **leID** ou **identité numérique**




**IDENTIFICATION**  
avec un lecteur de cartes eID




**IDENTIFICATION**  
via itsme

[Créez votre compte itsme](#)


Clé(s) numérique(s) avec **code de sécurité** et **nom d'utilisateur + mot de passe**



**IDENTIFICATION**  
avec un code de sécurité envoyé par e-mail




**IDENTIFICATION**  
avec un code de sécurité via une application mobile



**IDENTIFICATION**  
avec un code de sécurité via SMS

Authentication européenne



**IDENTIFICATION**  
avec une identification électronique reconnue au plan européen

# Merci pour votre attention

Nous restons à votre disposition pour toute question !

- **Rachel SUNDAR RAJ** - Coordinatrice du PwScP  
**Alice HERIN** - Contrôleuse  
Stéphanie LELONG - Directrice  
Direction des Programmes européens  
Tél : **081/649.448** - E-mail: **rachel.sundarraj@spw.wallonie.be**  
URL : <https://agriculture.wallonie.be/politique-commune-de-la-peche>